



Procédure pénale pour viol et agression de - de 15 ans

Par isabelle, le 12/08/2008 à 13:44

Bonjour

Je suis en procédure pour viol et agression sur une personne de -de 15 ans

Et j'aimerais savoir car mes abuseur on avoue mais il sont etait reconnue debilité legere .

Quelle seront les suite auras t'il une procédure normale .

Peine de prison ???

Est ce que je peux obtenir les pièces de mon dossier "copie " des interrogatoires expertise ect..

Ensuite j'ai une deuxième question

Une personne de 17 ans victime inceste est ce que une psy peut déposer plainte à sa place ?

Merci beaucoup

Voici mon adresse perso et mon forum

pour personne victime de viol inceste

isabelletortue@live.fr

<http://briserlesilence.easyforum.fr/forum.htm>